e) Il n'existe aucune procédure adéquate de grief pour les volontaires ni pour les membres du personnel;

f) Il n'existe aucune politique pour la suspension ou le renvoi des membres du personnel, ni sur la suspension ou l'annulation des contrats des volontaires.

vi) La Compagnie n'a aucune politique d'étude, de sélection, d'évaluation, de modification et/ou d'interruption des programmes ou des projets.

Monsieur l'Orateur, comment peut-on s'attendre qu'un organisme, qu'il soit composé de jeunes ou d'adultes, puisse avec si peu de directives et de règlements donner les résultats qu'on escomptait lors de sa fondation, en 1966?

On ne saurait s'étonner que cette Compagnie, laissée à elle-même, se soit dirigée vers d'autres buts que ceux qu'on lui avait assignés et que, faute de surveillance, on ait vu s'y inflitrer des agents provocateurs, des agents de subversion, avides d'en prendre le contrôle.

Le gouvernement doit porter la responsabilité d'avoir négligé, dès le début, d'exiger un droit de regard sur l'activité de cette Compagnie, notamment sur la façon dont les crédits étaient dépensés.

Les accusations portées et les témoignages présentés devant le comité prouvent qu'il s'est pratiqué un gaspillage éhonté par plusieurs membres de la Compagnie. Heureusement qu'ils ne disposaient que d'un budget assez restreint, tout de même, c'est-à-dire de quelque deux millions par année. En dépit de ce fait, comment expliquer qu'il y a eu un coulage aussi fantastique?

Certaines sociétés de la Couronne, comme Radio-Canada, par exemple, disposent d'un budget d'environ 125 millions de dollars par année. Le gouvernement n'a aucun droit de regard sur la façon dont Radio-Canada dépense les deniers publics. Comment peut-on parfois ne pas se poser de questions au sujet de ces sociétés de la Couronne et demander des explications aux ministres responsables?

Si l'on pouvait faire des enquêtes poussées au sein de toutes les sociétés de la Couronne, on serait probablement étonné de constater ce qui s'y «mijote».

Des accusations ont été portées. Le ministre lui-même l'a avoué à la Chambre, après que la chose fût rendue publique, lors d'une conférence de presse du président du comité exécutif de la ville de Montréal. J'ai en main le compte rendu de cette conférence, qui a été télédiffusée.

J'en citerai quelques extraits pour bien démontrer la gravité des accusations. Voici, et je cite:

• (8.30 p.m.)

Nous savons maintenant qu'au Canada, des personnes et des groupes travaillent activement à l'exé[M. Laprise.]

cution d'un plan qui a pour objet la destruction de toute liberté, de notre forme de gouvernement démocratique et, dans ce plan, l'expression de la volonté du peuple manifestée dans les boîtes de scrutin est exclue. Ces personnes et ces groupes sont inspirés et financés, dans plusieurs cas, par des régimes politiques étrangers, rattachés à une Internationnale qui n'a pas la même notion que nous des libertés fondamentales de l'homme.

Et M. Saulnier faisait justement cette déclaration à la suite des manifestations malheureuses qui ont eu lieu à Montréal récemment.

Et je poursuis la citation:

Dans d'autres cas, les mêmes idées et le même plan d'action sont soutenus par le gouvernement du Canada. Il s'agit de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Nous avons saisi, depuis de longs mois, quantités de documents qui me permettent de faire les affirmations qui précèdent, avec la plus grande certitude. Il me suffit, aujourd'hui, et j'ai le devoir de le faire, de soulever publiquement un coin du voile.

Les révélations partielles auxquelles je me limiterai aujourd'hui ne sont qu'un mince exemple de choses que je connais et dont j'ai informé privément le premier ministre du Canada à quelques reprises.

Le premier ministre du Canada était donc averti des agissements de certains membres de la Compagnie des jeunes Canadiens et, aussi, d'autres personnes qui mettaient en danger nos libertés et notre système démocratique.

Je continue la citation:

Ces faits me justifient de demander formellement et publiquement une enquête royale sur les activités nettement subversives de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Voilà qui est clair. M. Saulnier n'exige pas une enquête royale sur n'importe qui ou n'importe quoi, mais sur «les activités nettement subversives de la Compagnie des jeunes Canadiens.»

Il dit d'ailleurs plus loin, et je reprends la citation:

Les mêmes faits justifient le premier ministre du Canada, en attendant la conclusion de cette enquête, de couper, sans aucun délai, les vivres à cet organisme.

Les mêmes faits justifient les citoyens du Canada de demander à leur gouvernement d'interdire l'utilisation de fonds publics pour soutenir des activités comme celles qui suivent:

Nous savons qu'après cette déclaration du président du comité exécutif de Montréal, plusieurs autres municipalités de la province de Québec et ailleurs, où se poursuivait alors l'activité de la Compagnie des jeunes Canadiens, ont aussi demandé au gouvernement cette enquête royale par voie de résolutions.